



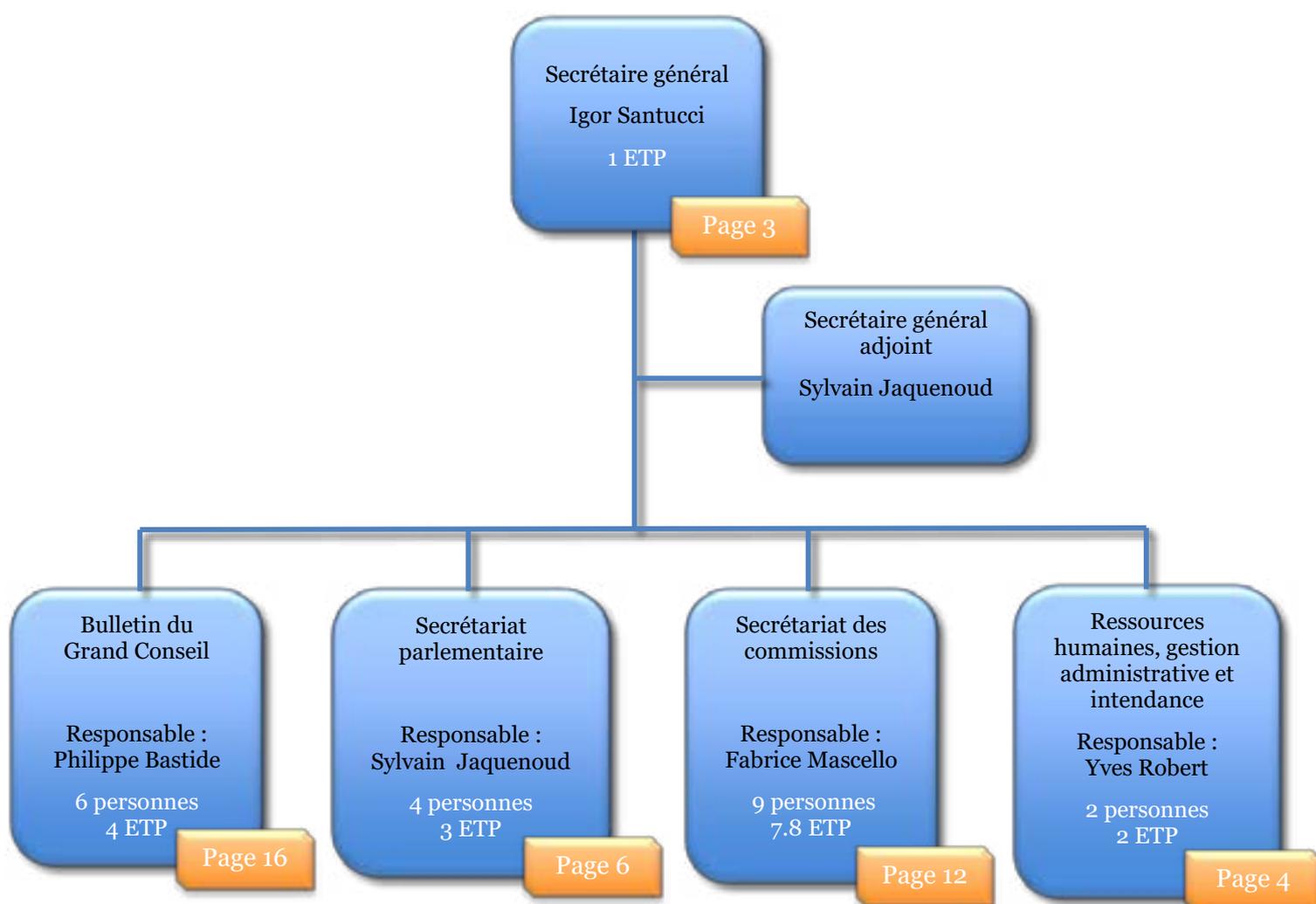
**Secrétariat général
du Grand Conseil**

**Rapport d'activité
2016-2017**



Organigramme

Table des matières



Le mot du secrétaire général

« *Dulcis in fundo* » (« Le meilleur est pour la fin »)

Cette expression fréquemment employée indique qu'une situation réserve peut-être des aspects plus positifs qu'il ne semble au premier abord et qui ne seront découverts qu'au dernier moment. Elle symbolise bien la dernière année de la législature 2012-2017, qui aura marqué les esprits, avec ses défis liés à l'inauguration et à la mise en service du nouveau bâtiment du Parlement vaudois, au suivi des élections cantonales, à l'organisation de la cérémonie d'assermentation des membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat – en collaboration avec la Chancellerie – et aux nombreux projets induits par le changement de législature. Les pages suivantes vous renseigneront de manière détaillée sur l'ensemble de ces réalisations.

Si l'inauguration du Parlement vaudois a connu pareil succès, par ailleurs confirmé lors des Journées européennes du patrimoine, c'est grâce à sa parfaite organisation. Une grande partie du mérite revient aux collaborateurs-trices du Secrétariat général, qui se sont impliqués-e-s corps et âme pour que la fête soit réussie. Je leur exprime ma profonde gratitude pour toutes les dispositions prises afin de rendre cette manifestation inoubliable. Le nouvel intendant, engagé en avril, est rapidement devenu une ressource indispensable sans laquelle le Parlement ne serait pas fonctionnel au quotidien. Les visiteurs, depuis le mois de mai, se comptent déjà par milliers ; c'est là un signal des plus réjouissants qui réaffirme le lien entre les citoyennes et les citoyens du Canton de Vaud et leurs institutions.

Les nombreuses échéances et projets destinés à permettre un changement de législature sans accroc ont occasionné « une charge de travail conséquente et accentuée », comme le prédisait le précédent rapport d'activité. Le secrétariat parlementaire, le secrétariat des commissions et la section du Bulletin ont tous participé à cette mobilisation supplémentaire. Ce n'est pas tant cette dernière qui est remarquable, mais le fait que l'ambiance de travail ne s'en est jamais ressentie et que les solidarités apparues au sein et entre les sections sont de nature à garantir une qualité des prestations encore supérieure à l'avenir. En d'autres mots, rien ne vaut l'expérience de moments intenses pour se surpasser et gagner en confiance : c'est ce que les collaborateurs-trices du Secrétariat général ont expérimenté lors de cette dernière année de législature.

Les perspectives à venir sont également réjouissantes et motivantes. Le futur Système d'Information de l'Exécutif et du Législatif (SIEL), qui remplacera Antilope et Safari, permettra d'intégrer les député-e-s en tant qu'utilisateurs-trices direct-e-s de cette future plate-forme. De nombreux ateliers seront mis sur pied au cours de l'année à venir et tous les collaborateurs-trices du service sont conscient-e-s de l'implication importante qui leur sera demandée afin de participer à modeler – occasion unique s'il en est – ce futur outil de travail commun aux député-e-s, aux membres du Conseil d'Etat, aux secrétariats généraux et à la Chancellerie.

Dans un autre registre, le secrétariat se réjouit d'avoir reçu l'appui du Bureau afin de mettre sur pied des formations continues pour les député-e-s. Ces éléments nous permettront de réunir les meilleures conditions pour qu'ils puissent exercer pleinement leur mandat. Avec un credo : le débat parlementaire est la racine même de la démocratie et le Secrétariat général du Grand Conseil n'aura de cesse de mettre en avant la nécessité de développer le parlementarisme dans tous ses aspects.

Igor Santucci,
secrétaire général du Grand Conseil

Ressources humaines

Evolution de la mission du responsable RH

Si les Ressources humaines du Secrétariat général du Grand Conseil sont administrativement rattachées au Département de la sécurité et des institutions (DIS), son autonomie continue de prendre une certaine dimension, ne serait-ce que par l'appellation de la fonction, qui est passée de « répondant RH » à « responsable RH ». Il y a là un signe de reconnaissance qui n'est pas à négliger ! Ainsi, le responsable RH du service est appelé depuis plusieurs mois à participer activement à divers projets d'envergure au sein de l'Etat de Vaud. Le premier concerne le Système d'information des Ressources humaines (SIRH) appelé à remplacer l'actuel système de paie dès 2018. Divers ateliers et séances ont permis de définir le périmètre d'application au sein du service et d'inclure les députés.

Par ailleurs, un important travail d'analyse et de tri des dossiers personnels des collaboratrices est en cours afin de passer de la gestion « papier » à la gestion électronique des documents (GED), selon la volonté du Conseil d'Etat. Le Service du personnel (SPEV) est d'un important soutien dans cette démarche. Le travail de numérisation se déroulera dans le courant du mois de novembre. Le responsable RH a aussi été désigné en tant que « répondant Santé et Sécurité au travail », nouvelle fonction mise en place par le SPEV et pour laquelle il a suivi deux journées de formation. La mise en place effective ainsi que les missions exactes du poste se feront petit à petit, d'ici le premier trimestre 2018. Enfin, en collaboration avec le SPEV et le CEP, une présentation du Grand Conseil et une visite du Parlement ont été mises sur pied pour les apprentis de 2^e et 3^e année de l'ACV, de l'UNIL et du CHUV.

*Yves Robert, responsable RH
et administrateur gestionnaire*

Faits marquants 2016-2017

• Brochure du Grand Conseil

Un groupe de travail, emmené par le soussigné, s'est attelé à la rédaction et à l'édition de la [première brochure](#) entièrement dédiée à la présentation et aux missions du Grand Conseil et de son Secrétariat général.

Avec le soutien d'une agence de communication et de graphisme de Lausanne, nous avons pu distribuer la première édition lors de l'inauguration du nouveau Parlement. Celle-ci a rencontré un grand succès et la nouvelle édition est parue cet été, au début de la nouvelle année législative 2017-2018. Une édition paraîtra en début de chaque année de la législature, nantie du « mot de la présidence ».



- **Formation continue**

Nous sommes heureux d'avoir pu offrir, sur deux ans, une formation en cours d'emploi à l'informaticien du service. C'est ainsi qu'il a réussi ses examens d'ICT-Manager au printemps de cette année. Félicitations à lui ! Il n'est pas inutile ici de rappeler la forte volonté du Secrétariat général du Grand Conseil de favoriser et d'encourager la formation continue de ses collaborateurs-trices.

- **Intendant**

Suite à l'adoption par le Grand Conseil du budget 2017, nous avons pu mettre au concours un poste important au taux d'activité de 100%, celui d'intendant du Parlement vaudois. En effet, avec la mise en service du nouveau Parlement, cette fonction s'avère non seulement précieuse, mais indispensable ! Nous sommes ainsi heureux d'avoir pu accueillir, dès le 1^{er} avril 2017, au sein du service, M. Thierry Bron, qui a fonctionné de nombreuses années en tant qu'huissier de justice à la Justice de Paix d'Yverdon-les-Bains. Les missions qui lui sont attribuées sont nombreuses et variées : il a commencé par s'occuper en priorité d'accueillir et d'accompagner les diverses entreprises encore actives sur le site (électriciens, sanitaires, chauffagistes, menuisiers, etc.) ainsi que de planifier les réservations des salles de commissions, les préparer en vue des séances ainsi que de gérer les innombrables demandes de visites et autres manifestations organisées au sein du Parlement (plus de 10'000 visiteurs entre avril et septembre 2017 !).



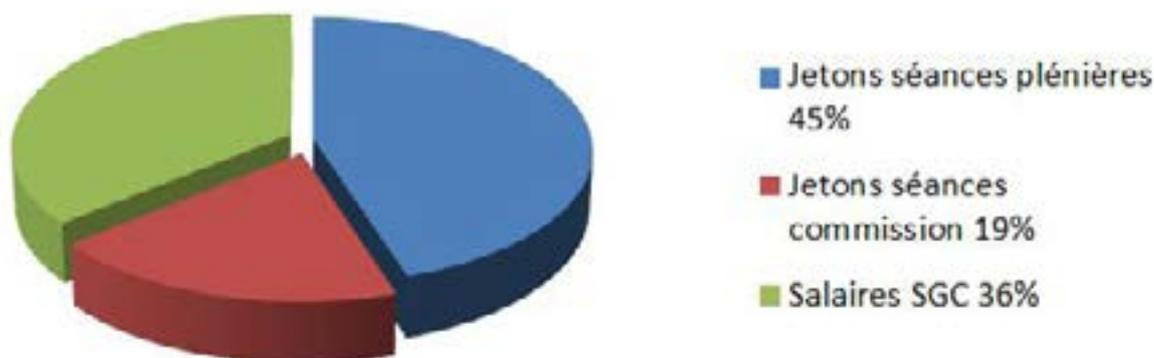
Le Parlement est un peu « son Parlement », comme il le dit avec raison. Une fonction hautement symbolique lui est également confiée, celle de hisser le drapeau vaudois au haut du mât de l'esplanade du Château chaque mardi de séance du Grand Conseil.

Chiffres clés 2016-2017

- **Effectif**

Le Secrétariat général du Grand Conseil compte **22** collaborateurs-trices (14 hommes et 8 femmes) ventilés sur **17.8 ETP** (8 plein temps, 14 temps partiel) ; s'y ajoute l'apprentie formée depuis août 2015 et qui entame sa dernière année en tant qu'employée de commerce.

- **Comparaison salaires / indemnités députés à fin 2016 :**



Secrétariat parlementaire

Le mot du responsable

« Le Secrétariat parlementaire, de par ses attributions, est la plaque tournante du Secrétariat général du Grand Conseil. C'est en quelque sorte « l'état-major de l'état-major ». C'est par ces mots que nous commençons le rapport d'activité du Secrétariat parlementaire voici une année.

Bien sûr, cela est toujours le cas. L'équipe, constituée des deux secrétaires parlementaires, de l'informaticien et du soussigné, en interaction permanente avec le secrétaire général, l'administrateur gestionnaire et responsable ressources humaines, l'intendant du Parlement et l'apprentie, assure toujours la logistique administrative liée aux séances plénières, la mise à jour permanente des bases de données et d'internet, la gestion des nominations de commissions, ou encore le traitement des indemnités des député-e-s. Et le secrétaire général adjoint soussigné participe toujours aux séances du Bureau du Grand Conseil, aux « debriefings » des séances du Conseil d'Etat, aux séances hebdomadaires du Collège des secrétaires généraux et à bien d'autres encore.

MAIS : en 2016-2017, ce rôle d'état-major a aussi et surtout signifié se trouver au cœur d'une des années les plus exceptionnelles qu'ait connu le Secrétariat général depuis sa création, au point que le secrétariat a dû être renforcé pendant cette période, l'une des secrétaires parlementaires, travaillant ordinairement à 50%, passant à 90% de mars à juin. Concrètement, il s'agissait :

- d'organiser la journée d'inauguration et les portes ouvertes du nouveau Parlement vaudois le 14 avril 2017, avec ses 1'500 invités et ses 5'000 visiteurs ;
- d'organiser le déménagement dans le nouveau Parlement et la mise en service des locaux, des installations techniques, la gestion des maladies de jeunesse, etc. ;
- d'organiser le changement de législature, donc la transition entre deux Grands Conseils, deux Bureaux, deux fois 22 commissions instituées, etc. ;
- d'organiser la journée d'assermentation des nouvelles autorités vaudoises du 27 juin 2017, avec ses 1'000 invités.

Finalement, une année parlementaire échevelée, vibrante, sans répit, formatrice, passionnante, inoubliable, qui a permis à toute « l'équipe du 2^e étage » de partager encore plus d'engagement, d'émotions, d'entraide et de complicité. Que toutes et tous en soient une fois encore intensément remerciés, et publiquement cette fois.

*Sylvain Jaquenoud,
secrétaire général adjoint et responsable du Secrétariat parlementaire*



Faits marquants 2016-2017

• Inauguration du nouveau Parlement

Le 14 avril 2017 a vu l'inauguration du nouveau siège du Grand Conseil vaudois. Cette date, qui coïncidait avec le Vendredi-Saint, n'avait pas été choisie au hasard : le 14 avril 1803, le canton de Vaud entra dans la Confédération helvétique et, surtout, le Grand Conseil se réunissait pour la première fois, à l'époque à l'Hôtel de Ville, dans l'actuelle salle du Conseil communal de Lausanne. Il s'agit par ailleurs aussi de la date de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution du Canton de Vaud, le 14 avril 2003.

Après une séance du Grand Conseil en début de matinée dans sa nouvelle salle, consacrée à quelques discours et au couper du ruban, les autorités se sont rendues à la Cathédrale. Disposée en configuration permettant d'accueillir le maximum de personnes, soit près de 1'500 invités, elle a vu se tenir la cérémonie officielle, avec une première partie religieuse, puis une seconde laïque avec une importante partie oratoire.

De 11 à 13 heures, un grand apéritif dînatoire a réuni les participants sur la place du Château, par un temps radieux. Ce créneau horaire leur était également réservé pour la visite en primeur du Parlement vaudois, puisque tel est désormais le nom officiel du complexe qui réunit trois bâtiments reliés entre eux : le nouveau bâtiment qui abrite la Salle plénière ; la Maison Charbon, entièrement dévolue aux salles de commissions ; et le bâtiment de la Place du Château 6, siège du Secrétariat général.

Enfin, pendant tout l'après-midi, les Vaudois-e-s sont venus en nombre découvrir ce nouvel emblème du canton. Pas moins de 5'000 personnes ont profité de l'occasion, la file d'attente s'étendant par moments du Parlement à la Cathédrale.

Le Secrétariat parlementaire a été au cœur de cette organisation, avec principalement la Chancellerie d'Etat pour la partie se déroulant à la Cathédrale et le SIPaL pour la suite de la journée.

• Mise en service du nouveau Parlement vaudois

Hormis la séance du début de matinée le jour de l'inauguration, le Grand Conseil a véritablement commencé à siéger dans la Salle plénière dès le 2 mai 2017.

Au préalable, il s'est agi de déménager dossiers, appareils et matériel du Palais de Rumine au nouveau Parlement, d'organiser les locaux, d'imaginer et anticiper les flux, les déplacements et les questions, de préparer des documents d'information aux députés, de travailler avec le personnel administratif, les assistants de sécurité et les huissiers, les régisseurs, de signer un contrat pour l'exploitation de la Buvette et de l'organiser, etc.

La mise en service au 2 mai 2017 ayant en fait été une mise en service anticipée, certains éléments n'étaient pas complètement terminés. C'est pourquoi les salles de commissions ont été mises en service un mois plus tard, début juin, et finalement véritablement exploitées dès la rentrée d'août. Depuis ce moment, la quasi-totalité des séances de commissions se déroulent dans le Parlement vaudois, au lieu d'être disséminées dans les départements et les services de l'administration cantonale.

Comme toujours dans de tels projets, diverses petites maladies de jeunesse ont été progressivement diagnostiquées. La plupart ont été soignées au fur et à mesure ; certaines demandent des interventions un peu plus importantes. Un Groupe d'Utilisateurs Consultatif (GUC), comprenant un député par groupe politique, a été créé par le Bureau et remonte à ce dernier certaines demandes.

Il convient, pour conclure sur ce chapitre, de relever le travail exceptionnel fourni par le nouvel intendant du Parlement. A l'usage, le caractère indispensable de cette nouvelle fonction a été totalement confirmé.

- **Changement de législature**

Le changement de législature représente, tous les cinq ans, un travail hors-norme pour le Secrétariat parlementaire. Qui plus est, il se cumulait cette fois avec l'inauguration du Parlement et sa mise en service. En outre, par rapport à 2012, les élections se déroulaient sept semaines plus tard, réduisant d'autant le temps à disposition pour mener à bien toutes les opérations devant être conduites entre le jour des élections et le jour du changement de législature.

Sous l'impulsion du secrétaire général, le projet a donc été lancé plus d'une année à l'avance. Tout ce qui pouvait être anticipé l'a été. Une application informatique a été développée, conjointement avec la Direction des systèmes d'information et le Service des communes et du logement, en charge de l'organisation des élections, pour assurer la récolte des nombreuses informations nécessaires le plus rapidement possible auprès des 150 élus du nouveau Grand Conseil ; le projet a été couronné de succès.

Les innombrables composantes d'un changement de législature ont toutes été menées à bien et dans les délais. Pêle-mêle, et de manière non exhaustive, on peut citer : le placement des groupes et des députés dans la Salle plénière, la production des cartes personnelles des députés, la signature de la convention entre les présidents des groupes sur la répartition des sièges et des présidences au Bureau et dans les 21 commissions instituées, le décret sur les indemnités des députés, celui sur l'effectif des juges, celui sur les commissions thématiques, l'élection du secrétaire général. Plusieurs de ces éléments sont d'ailleurs également le fruit d'un travail de la section du Secrétariat des commissions.

- **Assermentation des autorités**

Le 27 juin 2017 s'est déroulée la traditionnelle assermentation des 157 membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat. La plupart des 150 députés a choisi l'assermentation à la Cathédrale, le matin, à l'issue d'un service religieux prévu par la loi sur le Grand Conseil, devant près de 1'000 invités. Quelques-uns ont préféré être assermentés l'après-midi, dans la Salle plénière.

La journée a commencé par une première brève séance du nouveau Grand Conseil, qui lui a permis d'adopter les deux rapports, un pour le Grand Conseil, l'autre pour le Conseil d'Etat, de la Commission de vérification des titres d'éligibilité.

La cérémonie à la Cathédrale a vu, pour la première fois, le président du Bureau provisoire du Grand Conseil, cette année M. Claude Schwab, doyen des députés réélus, prononcer une allocution. Cela a été très apprécié, créant un équilibre, et sera reconduit.

Après l'assermentation, menée pour les députés par M. Igor Santucci, secrétaire général, les députés et invités ont partagé un apéritif dînatoire sur les terrasses du Parlement.

Puis la séance de l'après-midi a permis au Grand Conseil d'élire son Bureau ainsi que l'ensemble des commissions de surveillance, thématiques, permanentes et intercantionales, de même que le secrétaire général.

La sonore « pendule des apprentis et étudiants »

Depuis l'installation dans le nouveau Parlement, une pendule orne la salle de commissions dite « Salle du Bulletin ». Et, comme son tic-tac est assez sonore, combien de fois l'intendant du Parlement ne l'a-t-il pas déjà retrouvée arrêtée... Nous avons donc souhaité vous compter son histoire.

En 2016, l'ETML (Ecole technique – Ecole des métiers – Lausanne) a fêté ses cent ans. Deux ans avant, en réfléchissant aux futures célébrations, l'idée a été lancée de créer un objet du centenaire. De fil en aiguille, c'est devenu un véritable projet industriel, impliquant quasiment toutes les filières de l'école. Les enseignants ont coaché les apprentis et étudiants qui se sont engagés, leur apprenant au passage comment l'on mène un projet de cette nature en entreprise. Ils ont été confrontés à des problèmes apparemment insolubles ; ils ont dû inventer, essayer, réessayer, échouer, changer et rechanger, pour finalement trouver et réussir.



Cent exemplaires ont été produits. L'un des cent a été proposé par l'ETML à Mme la députée Roxanne Meyer Keller, alors présidente du Grand Conseil. Mme Meyer Keller a accepté, mais à la « condition » généreuse qu'elle soit, dans le nouveau Parlement, déposée dans une salle utilisée par les députés.

Les jeunes et leurs professeurs ont été invités, à la remise de l'objet, à un apéritif avec Mme Meyer Keller et son successeur à la Présidence, M. Grégory Devaud. Ils ont été très touchés de l'intérêt pour leur travail et de la reconnaissance exprimée.

Il ne s'agit pas, au sens strict, d'une pendule, mais d'un « appareil électronique », selon la terminologie de l'ETML. Il varie, s'il est utilisé correctement, de maximum +/- une minute par semaine, ce qui est très faible au vu de sa conception.

Le mécanisme, lorsqu'il est en fonction, ne doit jamais être touché, et encore moins arrêté, sous peine de dérégler et à terme abîmer l'appareil.

Sensible à la problématique du bruit qui semble incommoder certains utilisateurs de la salle, le Secrétariat général a commandé une cloche sous laquelle la « pendule » sera prochainement placée.

Perspectives d'avenir

• **Projet SIEL (Système d'Information Exécutif et Législatif)**

L'année parlementaire 2017-2018, de même que la suivante, seront à n'en pas douter à placer sous le signe du projet SIEL, aussi appelé Bleu Siel.

Ce projet, d'une envergure rare pour un projet informatique au sein de l'Etat de Vaud, a pour mission de remplacer l'antique « Antilope », mise en service voici vingt ans, et son pendant pour les députés, « Safari », par une application de toute dernière génération, beaucoup plus puissante et conviviale.

Il s'agit, en l'espace d'environ trois ans, de :

- changer le Recueil systématique de la législation vaudoise ;
- changer la plate-forme d'information au cœur de tous les processus du Grand Conseil, du Conseil d'Etat, du Secrétariat général du Grand Conseil, de la Chancellerie d'Etat, des secrétariats généraux des départements et du Service juridique et législatif ;
- transférer le contenu actuel d'Antilope dans le nouveau système ;
- changer le système de gestion des indemnités des députés ;
- introduire l'archivage électronique.

Pour les députés, il s'agira d'un changement en profondeur. Les nouveaux outils seront fondamentalement différents des actuels, beaucoup plus aisés à utiliser, plus complets également. Certains processus se dérouleront à l'avenir exclusivement par informatique ; des formations et un accompagnement seront bien sûr mis en place. Par ailleurs, le projet est suivi par la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) ; trois commissaires seront régulièrement impliqués dans le projet.

Ce projet impactera tout le service, mais avant tout le Secrétariat parlementaire, de par la nature de son travail. Il représentera une charge de travail très importante sur une très longue période, pour toute la section. Des hausses temporaires de certains taux d'activité seront nécessaires, financées dans toute la mesure du possible par le budget du projet, subsidiairement par celui du Secrétariat général en cas de besoin et de disponibilités.

Chiffres clés 2016-17

• **150 député-e-s**

Le Secrétariat parlementaire a procédé, en 2016- 2017, aux nombreuses opérations liées à 6 démissions au sein du Grand Conseil.

• **7 groupes politiques**

Le Grand Conseil a connu une fois encore, en 2016-2017, des modifications de la force de certains groupes politiques, en raison du passage de Mme la députée Lena Lio, en juillet 2016, du groupe Vert'libéral au groupe UDC.

• **38 séances plénières**

Le Secrétariat parlementaire assure l'organisation des séances, leur bon déroulement et leur suivi, de la production de l'ordre du jour à la transmission des décisions, en passant par le secrétariat sis à côté de la Salle plénière. Durant l'année parlementaire, le Grand Conseil a siégé pendant **116 h. 30** heures en tout, y compris la sortie de législature du 4 avril 2017 et l'inauguration du 14 avril 2017.

- **1'149 points à l'ordre du jour**

Au cours de l'année, pas moins de 1'149 points ont été portés à l'ordre du jour des 38 séances du Grand Conseil – certains à plusieurs reprises, soit pour un deuxième, voire un troisième débat, soit en raison du manque de temps pour les traiter. Ils sont extraits, à chaque préparation d'ordre du jour, d'un document clé, la liste des objets en attente de traitement, qui permet également l'élaboration des planifications à deux ou à trois semaines, et donc aux groupes politiques de se préparer en fonction des objets planifiés.

- **381 objets déposés**

Pour chaque objet, le Secrétariat parlementaire assure toute une série d'opérations, comme la création dans Antilope, la diffusion aux député-e-s, la transmission au Conseil d'Etat, etc.

- 75 questions orales et 18 simples questions
- 183 interpellations et 70 postulats
- 15 motions et 4 initiatives
- 16 résolutions

- **20 séances du Bureau**

Le secrétaire général et son adjoint, ainsi que les secrétaires parlementaires pour la nomination des commissions, assistent le Bureau.

- **120 décisions du Bureau en matière de nomination de commissions**

Le Secrétariat parlementaire pilote la désignation des commissions, qui voit intervenir le Bureau, le Secrétariat des commissions, les groupes politiques et les secrétaires de partis, ainsi que les secrétariats généraux des départements. En 2015-2016 :

- 72 **commissions ad hoc** ont été désignées, la plupart du temps en charge d'un seul objet, occasionnellement en charge de plusieurs objets portant sur le même thème
- 41 **objets** ont été confiés par le Bureau à une commission thématique
- 7 **objets** ont été transmis à une commission de surveillance

- **50 envois électroniques de documents aux députés**

Chaque semaine, un important envoi se fait aux députés, pour l'essentiel par voie électronique, limitant ainsi l'usage du papier à des cas exceptionnels.

- **15 pétitions ont été réceptionnées par la Présidence**

- **11 décomptes d'indemnités des député-e-s**

Chaque mois, le Secrétariat parlementaire procède au versement des indemnités. En 2016-2017, le montant total s'est élevé à CHF 4'682'274.10.-, décomposé comme suit :

- indemnités annuelles aux groupes politiques : CHF 353'800.-
- séances plénières : CHF 2'731'440.-
- séances du Bureau et des commissions : CHF 1'130'040.-
- frais administratifs et informatiques : CHF 90'000.-
- frais de transport : CHF 376'994.10

Secrétariat des commissions

Travaux parlementaires sous pression et centralisation des séances de commissions

La dernière année d'une législature est en règle générale synonyme de travaux intenses. Celle 2016 – 2017 n'a pas fait exception à la règle avec une forte concentration, durant le dernier semestre, de dossiers majeurs à traiter en priorité et à un rythme très soutenu. On pense notamment à des objets tels que la quatrième adaptation du Plan directeur cantonal, la révision de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire, ou encore à l'initiative sur les soins bucco-dentaires. Pour faire face à cette surcharge de travail, la section des commissions a dû repenser son organisation interne et a pu profiter d'une collaboration fructueuse avec la section du Bulletin du Grand Conseil.

L'année parlementaire a bien entendu surtout été marquée par l'inauguration du complexe parlementaire qui, avec cinq salles de commissions, offre depuis septembre 2017 une centralisation des séances. Cette simplification organisationnelle peut sembler anodine, mais comprend une réelle symbolique politique dans la mesure où les députés accueillent dorénavant les représentants du Conseil d'Etat ainsi que de l'administration cantonale dans leur Maison, bien que des séances à l'extérieur pour des raisons spécifiques sont évidemment toujours possibles.

Ce chapitre revient sur certains des éléments précités, fournit les traditionnelles données statistiques, cite quelques chiffres clés pour finalement évoquer divers projets internes. Il synthétise sur quelques pages une année de travail intensif, mais toujours intéressant, au service des députés dans un esprit alliant dynamisme et adaptabilité.

*Fabrice Mascello,
responsable de la section des commissions*



Quelques objets importants traités dans le cadre des commissions

Les dossiers suivants sont des objets pour lesquels le secrétariat des commissions a fourni un travail significatif en termes de prestations et d'activités. Ces dernières incluent bien entendu l'aspect logistique indispensable au bon déroulement des séances ainsi que la tenue des notes de séances. Parallèlement à ces tâches usuelles, les secrétaires en charge des commissions peuvent être amenés à fournir certaines prestations plus spécifiques telles que l'organisation d'auditions, la gestion de la documentation fournie par les services, la recherche documentaire, la rédaction de documents (synthèse, etc.), la rédaction de projets de communiqué de presse ou encore de projets de rapport, toujours en étroite concertation avec les présidences de commissions concernées et parfois dans des délais restreints, comme durant le premier semestre 2017.

• **Adaptation du Plan directeur cantonal**

La quatrième adaptation du Plan directeur cantonal (PDCn) visait essentiellement à adapter le cadre cantonal à la modification de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Des enjeux essentiels y étaient liés, comme le dimensionnement de la zone à bâtir ou la protection des surfaces d'assolement (SDA).

L'examen de l'EMPD portant sur cette quatrième adaptation du PDCn a été confié à une commission ad hoc composée de quinze député-e-s. Celle-ci a siégé huit reprises du 7 novembre 2016 au 10 février 2017. La commission a procédé à un examen des mesures en deux lectures, notamment afin de s'assurer de la cohérence des modifications proposées et de leur acceptabilité par le Conseil fédéral. A l'issue des travaux, la commission présentait un rapport de majorité et un rapport de minorité.

Outre les compétences apportées par le Département du territoire et de l'environnement en charge du dossier, la commission a entendu dans le cadre d'une audition stat-VD pour approfondir sa compréhension des scénarios démographiques sous-jacents. Afin de comprendre la marge de manœuvre cantonale en la matière de SDA, la commission s'est adressée à l'office fédéral compétent (ARE), qui a répondu aux questions écrites de la commission.

Cet examen a généré d'intenses débats, ainsi qu'un besoin de suivi important de la part du SGC. Aussi, deux secrétaires de commission ont été chargés de préparer les travaux de la commission, d'assister le président de la commission, de réunir documents et informations utiles, d'organiser les séances, d'établir les notes de séances, de tenir à jour le tableau comparatif où sont consignés les amendements de la commission et d'assurer entre les séances le suivi des demandes émises par la commission. Ils ont en outre rédigé une synthèse des travaux de la commission constituant la base du rapport de majorité.

• **Révision de la Loi sur l'aménagement du territoire**

La commission en charge de l'EMPL LATC s'est réunie à treize reprises entre le 28 octobre 2016 et le 23 juin 2017. La première partie à être révisée concerne l'aménagement, visé par la LAT, avec l'introduction de la taxe sur la plus-value. Le second volet, relatif à la construction, sera révisé ultérieurement, en concertation avec les principaux intéressés, soit les partenaires actifs dans la construction.

En début d'examen de cet EMPL, la commission a décidé de procéder à un examen des mesures en deux lectures, notamment afin de s'assurer de la cohérence des modifications proposées et de leur acceptabilité par le Conseil fédéral. Elle a également demandé dans la mesure du possible d'annoncer les amendements à l'avance. Elle a enfin procédé à 6 auditions, 3 avant la première lecture (UCV, AdCV, Fédération suisse des urbanistes (FSU)), et 3 avant la seconde (Pro Natura et WWF, OAV, Président du Groupe d'expert).

Pour faire face à ce défi organisationnel, la section des commissions a délégué trois secrétaires de commission, qui en alternance et en fonction des disponibilités, se sont chargés de réunir documents et informations utiles, d'organiser les séances de la commission, d'établir les notes des séances, de tenir à jour le tableau comparatif où sont consignés les amendements de la commission, d'assurer entre les séances le suivi des demandes émises par la commission. Une synthèse des travaux de la commission constituant la base du rapport de majorité a été établie par le secrétariat. En plus du rapport ordinaire de majorité, deux rapports de minorités sont annoncés, pour un passage de l'objet au Grand Conseil, en principe, d'ici à la fin de l'année 2017.

- **L'initiative sur les soins bucco-dentaires**

La commission ad hoc «Santé bucco-dentaire» a charge d'examiner l'EMPD (334) ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur l'initiative populaire «Pour le remboursement des soins dentaires». Cet EMPD comprend un contre-projet de niveau constitutionnel (nouvel article 65b de la Constitution consacré à la santé bucco-dentaire) sur lequel les électeurs seront aussi amenés à se prononcer. La commission a de même charge d'examiner l'EMPL (350) sur la prévention en matière de santé bucco-dentaire et sur la prise en charge des frais dentaires (LSB). Le projet de LSB, tel que conçu par le Conseil d'Etat, constitue la loi d'application du contre-projet de niveau constitutionnel.

Durant la période sous revue, la commission a tenu 8 séances totalisant plus de 25 heures de discussion. Elle a procédé à 9 auditions, recueillant de la sorte un large éventail d'avis des milieux concernés. Les travaux de la commission, qui n'ont pas pu être terminés durant la législature 2012-2017, se poursuivent dans le cadre de la législature 2017-2022.

Projets réalisés

- **Décret sur les commissions thématiques**

Dans le cadre du décret arrêtant la liste des commissions thématiques pour la législature 2017-2022, la section des commissions a rédigé la première mouture de l'exposé des motifs et a fourni au Bureau du Grand Conseil une réflexion sur la reconduite, la modification, la suppression ou la modification des commissions parlementaires.

Dans ce cadre, elle a, d'une part, dressé des statistiques de l'activité des commissions tant thématiques qu'ad hoc, et examiné l'architecture et le fonctionnement des commissions dans d'autres cantons suisses ainsi qu'au niveau fédéral. D'autre part, en tant qu'observatrice privilégiée du fonctionnement des commissions dans le Canton de Vaud, la section s'est appuyée sur des constats empiriques tirés de son activité quotidienne pour nourrir les pistes proposées au Bureau du Grand Conseil.

- **Formation interne / échanges**

Il est demandé à chaque section d'organiser des formations internes / échanges mettant en avant les compétences disponibles au sein des divers services de l'Etat. Après le Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud (BIC – mars 2015) et les secrétaires des départements (septembre 2015), la section des commissions a mis sur pied une rencontre avec la préposée à la protection des données (mars 2017). En effet, ce thème devient très présent dans l'activité des commissions qui doivent fréquemment adapter leur fonctionnement à certains de ces paramètres et trouver l'équilibre entre une saine transparence permettant une information de qualité et une protection des données garantissant notamment la confidentialité de certaines sources. La mise à jour la plus récente concerne la commission thématique des pétitions qui a modifié certaines de ses pratiques en lien avec la problématique de la mise en ligne de ses documents par le Secrétariat du Grand Conseil.

Durant l'échange, la préposée a présenté les activités de son Bureau et a fourni un complément d'information générale quant aux exigences légales en matière de transparence et les dispositions applicables en lien avec son domaine de compétence. Les thèmes suivants ont, par exemple, été abordés : les relations avec les médias, le principe du droit à l'information, la notion d'intérêt public prépondérant ou encore la différence de traitement entre documents officiels et internes. Ce premier contact s'est finalisé par des questions plus spécifiques de la part des participants qui déboucheront éventuellement sur une rencontre ciblée concernant le fonctionnement spécifique de telle ou telle commission.

- **Guide du secrétaire de commissions et aide-mémoire**

Sur la base d'une réflexion initiée début 2015, la section des commissions parlementaires a mis en place deux outils internes à son fonctionnement avec pour but de maintenir les connaissances techniques et métiers en son sein. Deux axes ont été choisis : le premier transversal, donc commun à toutes les commissions, par le biais d'un guide du secrétaire devant permettre à terme d'uniformiser les pratiques et de garantir un meilleur partage des expériences ; le second spécifique à chaque commission prenant la forme d'un aide-mémoire où l'ensemble des procédures, bases légales avec cas échéant jurisprudence, pratiques particulières, processus métier, etc. sont répertoriés.

A l'heure actuelle, le guide du secrétaire contient une vingtaine de fiches-métiers qui permettent aux secrétaires de commissions d'avoir un outil de référence qui centralise les dernières analyses et autres aspects pratiques de leurs activités. Ces fiches sont mises à jour ponctuellement, dès qu'un élément nouveau est constaté et ont dès lors une forme évolutive. Parallèlement, les aide-mémoires des commissions ont été regroupés sur une plateforme de documentation interne au service ; cette structure commune permet principalement de faciliter l'échange de connaissances / d'expériences entre le secrétaire en charge de la commission et son suppléant, mais également aux autres collaborateurs du service d'avoir une source d'information en cas de questionnement sur le fonctionnement d'une commission en particulier.

• **Collaboration avec la section du Bulletin du Grand Conseil**

Dans le cadre d'une réflexion suite au dépôt de la Motion Perrin début 2016, portant sur le fonctionnement du nouveau Parlement, les sections des commissions parlementaires et du Bulletin du Grand Conseil s'étaient mises d'accord pour réfléchir à une collaboration ponctuelle à tester en début de législature 2017-2022.

La pression mise sur les travaux parlementaires durant le 1^{er} semestre 2017 a provoqué une mise en œuvre anticipée de ce partenariat. En effet, des objets tels que le Plan directeur cantonal, la loi sur l'aménagement du territoire ou encore les soins bucco-dentaires ont pris une ampleur inattendue, en termes d'heures de séances, et ont provoqué une surcharge au sein de la section des commissions. Cette situation s'est encore amplifiée par, d'une part, la demande – légitime – de certaines commissions d'éditer un bilan de législature et, d'autre part, le besoin des départements de voir certains de leurs dossiers passer au Grand Conseil avant la fin juin 2017. Dans ce contexte d'urgence, des mesures organisationnelles ont rapidement dû être prises, dont la collaboration avec le Bulletin. Finalement, cette dernière a débouché sur une aide concrète de quatre mois (mars – juin 2017) où 17 séances (38 heures de séances) ont été retranscrites par les rédacteurs et rédactrices de cette section, avec compétence et professionnalisme. Nous les en remercions vivement.

Chiffres clés 2016-2017

• **Les chiffres statistiques clés**

278 séances, toutes commissions confondues, dont **154** pour les commissions instituées (surveillance, thématiques et permanentes) et **124** pour les commissions ad hoc.

Plus de **590** heures de séances, toutes commissions confondues, dont environ **360** pour les commissions instituées et environ **230** pour les commissions ad hoc. Les séances de commissions les plus longues ont duré **8h** ; les plus courtes moins d'une demi-heure.

• **Quelques chiffres des commissions instituées durant l'exercice**

52 heures : La COGES est celle qui a le plus siégé, en termes d'heures cumulées

19 séances : La COFIN est celle qui a le plus siégé, en termes de nombre de séances

42 objets : La CTSAP est celle qui a traité le plus d'objets

26 auditions : La CTPET est celle qui a entendu le plus de personnes / entités

26% : La COGES est celle qui a le plus siégé hors Lausanne, avec environ un quart de ses séances sur site.

Bulletin du Grand Conseil

«Le pouvoir c'est la mémoire»

Par ces quelques mots, lors de son discours du 27 juin 2017, le président par intérim, M. Claude Schwab, insistait sur l'importance de la mémoire dans les travaux parlementaires : «La chance d'un parlement rajeuni est de pouvoir reposer des questions à frais nouveaux, à condition évidemment de travailler pour éviter d'enfoncer des portes ouvertes. Chers collègues — et chers nouveaux collègues en particulier — nous avons du pain sur la planche et nous devons étudier soigneusement les dossiers et rechercher les antécédents. La mémoire permet aussi à la société d'évoluer. » Pour conclure son « prêche », M. Schwab exhortait le Secrétariat général à « créer un département d'aide-mémoire pour seconder au mieux les députés dans leurs recherches parfois archéologiques des témoins du passé. »

C'est précisément dans ce rôle que la section du Bulletin se profile depuis quelques années. Rappelons à l'attention des nouveaux députés que le Bulletin contient la retranscription des débats, les textes déposés (interpellations, motions, postulats...) et les rapports de commission, mais aussi tous les textes émanant du Conseil d'Etat (projets de lois et de décrets, rapports et réponses aux interpellations). Bien qu'en cours de réalisation, un projet de numérisation entamé l'été dernier permet d'ores et déjà de se replonger dans les séances des années 1830.

Bien sûr la consultation de ces quelque 500 000 pages n'est pas encore chose aisée. Tous les fichiers ne sont pour l'heure pas accessibles en ligne et, faute de moteur de recherche efficace, l'utilisateur aura parfois du mal à trouver l'information souhaitée. Pour pallier ces lacunes, l'équipe du Bulletin réfléchit actuellement à quelques pistes prometteuses, dont la confection de tables analytiques. En attendant l'implantation de ces futurs outils, les rédacteurs-trices du Bulletin se tiennent à la disposition de tous ceux qui auraient besoin d'un tel aide-mémoire.

*Philippe Bastide,
responsable du Bulletin*

Rattrapage de la publication de la législature 2007-2012

Depuis que le Secrétariat général publie à nouveau son rapport d'activité, le rattrapage de la publication de la législature 2007-2012 est un marronnier dans la section consacrée au Bulletin. C'est pourtant la dernière fois qu'il sera évoqué dans ces lignes, puisqu'en novembre 2016, l'équipe du Bulletin a terminé de confectionner les 25 tomes doubles de cette législature. Rappelons que, suite aux problèmes rencontrés avec les logiciels Feuille de style (FST) et Publishware en 2012, l'équipe du Bulletin avait proposé une solution de publication assistée par ordinateur (PAO), élaborée à l'interne, pour reprendre la publication laissée en *stand-by* depuis cinq ans. Comme la législature en cours, les deux précédentes sont accessibles sur le site Internet du Bulletin.

Collaboration avec la section des secrétaires de commission

Comme mentionné dans la partie dédiée au secrétariat des commissions, les rédacteurs-trices du Bulletin ont — en raison d’une séance plénière annulée au mois de mars ou en « heures additionnelles » durant le printemps — prêté main forte à leurs collègues du troisième étage pour les rédactions de notes de séance d’une quinzaine de commissions. Si cette collaboration a été bénéfique au secrétariat des commissions, elle a aussi permis aux rédacteurs-trices du Bulletin de mieux appréhender la fonction de secrétaire de commission, mais aussi l’ensemble du processus parlementaire.

L’équipe du Bulletin tient également à remercier tous les secrétaires de commission qui se sont prêtés au jeu de cette collaboration. Sans leurs conseils, leurs retours détaillés ou leur bienveillance, cette expérience n’aurait certainement pas connu le même succès.

Veille technologique

L’expérience de reconnaissance vocale automatique testée durant l’année écoulée n’a pas convaincu l’équipe rédactionnelle. Plus que la qualité du programme utilisé, c’est la spécificité du discours parlementaire qui pose problème. Depuis sa création, le Bulletin a toujours cherché à conserver le trait spécifique de chaque orateur tout en assurant la rigueur exigée par l’écrit. Par ailleurs, en raison du grand nombre d’erreurs, d’approximations et du caractère hératique de la ponctuation, la reconnaissance vocale n’a jamais été synonyme de gain de temps pour la retranscription des séances. D’entente avec le Bureau, le contrat n’a donc pas été reconduit. L’équipe du Bulletin reste néanmoins attentive aux progrès réalisés dans ce domaine, tout comme elle reste à l’écoute des évolutions liées aux publications électroniques, aux moteurs de recherche et à tout ce qui pourrait améliorer la diffusion et l’utilisation du Bulletin.

Chiffres clés (législature 2012-2017)

Au cours de la législature 2012-2017, les rédacteurs et rédactrices de la section ont confectionné **46 volumes** du Bulletin (23 GC et 23 CE), ce qui représente :

- quelque **30’000 pages** ;
- **191 séances** ;
- **726 interpellations** ;
- **109 motions** ;
- **252 postulats** ;
- **73 pétitions** ;
- **71 questions** ;
- **23 initiatives** ;
- **et 49 résolutions.**

Parce qu’une photo vaut parfois mieux qu’un long discours, nous avons fait figurer sur l’image ci-contre l’équivalent des cinq années parlementaires de la législature 2012-2017.





Secrétariat général du Grand Conseil
Place du Château 6 - 1014 Lausanne
Novembre 2017